

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire 2019/2020

Classe :

ELEVE

Nom de Famille : _____ Nom d'usage _____

Prénoms : _____ Sexe : M F

Né (e) le : ___/___/____ Lieu de Naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : 37320 Commune : ESVRES

RESPONSABLES LEGAUX

MERE Autorité parentale: Oui Non

Nom :

Prénom :

Adresse :

37320 ESVRES

Tél portable :

Tél domicile :

Tél travail :

Courriel :

PERE Autorité parentale: Oui Non

Nom :

Prénom :

Adresse :

37320 ESVRES

Tél portable :

Tél domicile :

Tél travail :

Courriel :

AUTRES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ETRE CONTACTEES ET VENIR RECUPERER L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Tél portable :

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Tél portable :

ASSURANCE DE L'ENFANT :

Compagnie : _____

AUTORISATION D'INTERVENTION

En cas d'accident ou de maladie grave, et dans la mesure où les parents n'auront pu être contactés :

Je soussigné (e),, autorise les enseignants à contacter un médecin, et si nécessaire, à faire évacuer mon enfant vers un centre hospitalier. Je vous demande de faire appel, de préférence :

- au docteur : - téléphone :

- à l'hôpital de :

Date et signature

___/___/2019

Nous nous engageons à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date ___/___/2019

Signature de la mère

Signature du père

BASE ELEVES 1ER DEGRE

NOTICE D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

(à conserver par les parents)

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Élèves 1er Degré » prévue par l'arrêté du 20 octobre 2008 qui a été publié au Journal officiel du 1er novembre 2008.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004

Cette application informatique a été déclarée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le 24 décembre 2004 par le ministère de l'éducation nationale.

Les finalités de l'application « Base Elèves 1er degré » sont les suivantes :

Assurer la gestion des élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires : inscription, admission, radiation, répartition dans les classes, changement de niveau et de cycle en fin d'année scolaire ; Etablir le suivi des effectifs d'élèves dans l'ensemble des écoles.

La fiche de renseignements qui vous est proposée comporte des informations utiles au directeur de l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé.

Le maire de la commune est également destinataire des données, dans le cadre de ses compétences en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire, prévues aux articles R.131-3 et R.131-4 du code de l'éducation.

Certaines de ces informations ont un caractère facultatif :

- Nom d'usage de l'élève et de ses responsables légaux ;
- Adresse des responsables de l'élève ;
- Téléphone et courriel des responsables de l'élève ;
- Coordonnées des personnes à appeler en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école ;
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident ;
- Autorisation des responsables (pour communication des adresses)

Les droits d'accès et de rectification des parents ou des responsables légaux des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Pour le recteur et par délégation,

Le directeur académique des services de l'éducation nationale du département DE L'INDRE ET LOIRE